Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 13_04_2026
Délibération n° 2026-04-13 / 016

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260413-DLB2026_016-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2026

Date de la convocation : 07 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. POLLET Yann à Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LEROY Frédéric à Mme GARNIER Caroline.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : M. LE POURSOT Loïc
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 016 - Personnel communal : recours aux contractuels pour accroissement saisonnier d'activité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu le décret n°88-145 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanents à temps complet, compte tenu d'un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2026 dans le service technique (congés estivaux des personnels titulaires, entretien des espaces verts et de l'espace public),

- **VALIDE** la création de 2 postes non permanents au tableau des effectifs, l'un pour une durée de 2 mois maximum, l'autre pour une durée de 3 mois maximum ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique, pour une période allant du 1er juin au 30 septembre 2026,
- **PRECISE** que :
  - ces emplois relèveront du grade d'adjoint technique territorial (catégorie hiérarchique C) sur les fonctions d'agent polyvalent des services techniques, à temps complet, à hauteur de 35 heures hebdomadaires avec possibilité d'heures supplémentaires (rémunération calculée sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial) ;
  - le régime indemnitaire n'est pas applicable ;
  - les candidats devront impérativement être titulaires du permis de conduire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 13_04_2026
Délibération n° 2026-04-13 / 016

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260413-DLB2026_016-DE

Le Maire,
Véronique CADUDAL

Visa du secrétaire de séance :